

Règlement des récupérations et des rattrapages **année 2025/2026**

Toute **absence** à une séance d'équitation, **doit être signalée**
pour que le cours soit récupérable :

* **Au plus tard avant 8h** pour les cours de la journée sur KAVLOG WEB

... afin de permettre aux moniteurs de **modifier éventuellement le planning des chevaux et des poneys**, de gérer leurs sorties, leur temps de travail et de repos.

Tout **message avant 8 h00** laissé sur la messagerie téléphonique du centre équestre
est pris en compte, suivant son heure d'enregistrement
(les appels sans message ne sont pas pris en compte).

Pour les cavaliers inscrits en forfait annuel, les récupérations sont
limitées à 3 sur l'année scolaire
(sauf en cas d'arrêt du médecin et sur justificatif médical) ;
Les cours sont récupérables au cours de **l'année scolaire en cours**,
passé ce délai **ils seront perdus** ;

Les récupérations ont lieu en priorité en semaine en fonction des places disponibles et dans le niveau du cavalier, ou lors des petites vacances scolaires (Automne, Noël, Hiver, Printemps).

Merci de prendre connaissance du règlement intérieur.